

Thèmes > Les aides financières > Maladie, invalidité, chômage >  
L'incapacité de travail et l'invalidité

## L'incapacité de travail et l'invalidité

Dernière mise à jour 02/06/2025

### Vous êtes malade et en incapacité de travail

L'une des missions de l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) est de veiller à ce que toute personne bénéficiaire du système de sécurité sociale ait accès à un revenu de remplacement adéquat en cas d'incapacité de travail.

Si vous êtes travailleur salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant, et que vous ne pouvez plus travailler à cause d'une maladie ou d'un accident (mais pas à cause d'une maladie professionnelle ni d'un accident de travail), vous pouvez donc avoir droit à des **indemnités d'incapacité de travail**.

Si vous restez en incapacité de travail pendant plus d'un an, vous êtes considéré par l'INAMI comme **invalidé**. Ceci est un statut légal (pas médical), et ce statut n'est pas définitif. Mais ce nouveau statut aura une conséquence sur vos indemnités d'incapacité de travail.

Pour toutes questions concernant les régimes d'incapacité de travail et d'invalidité, vous devez vous adresser à votre mutuelle. En effet, les mutuelles font office de point de contact entre l'INAMI et les citoyennes et citoyens. Elles sont aussi les opérateurs de paiement des indemnités.

### Ressources

- L'incapacité de travail (<https://www.inami.fgov.be/fr/themes/incapacite-de-travail>)  
INAMI

## **Adresses utiles**

### **MC MUTUALITÉ CHRÉTIENNE**

1000 BRUXELLES

MC MUTUALITÉ CHRÉTIENNE  
Boulevard Anspach 111-115  
1000 BRUXELLES  
Belgique

Site internet (<https://www.mc.be>)

0800/10.987 (gratuit)

02/501.58.58

st.michel@mc.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/1531>)

### **SOLIDARIS BRABANT**

1000 BRUXELLES

SOLIDARIS BRABANT  
Rue du Midi 111  
1000 BRUXELLES  
Belgique

Site internet (<https://www.solidaris-brabant.be>)

02/506.96.11 (Contact center)

02/272.08.90 (MUTAS)  
02/506.98.61 (service juridique)  
mail@fmsb.be  
www.solidaris-brabant.be/fr/contact  
Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/1411>)

## **PARTENA MUTUALITÉ LIBRE**

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE  
Boulevard Louis Mettewie 74-76  
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
Belgique

Site internet (<https://www.partenamut.be/>)  
02/444.41.11 (service center mutualité)  
02/444.46.66 (garde d'enfants malades - école à domicile)  
02/549.76.70 (Département Care et social)  
078/15.50.91 (transport médical line)  
Formulaire de contact (<https://contact.partenamut.be/fr>)  
Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/11917>)

## **MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE**

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE  
Boulevard Brand Whitlock 87-93  
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Belgique

Site internet (<http://www.mutualia.be>)  
02/733.97.40  
02/743.16.13 (aides individuelles à l'inclusion)  
info@mutualia.be

iriscare@mutualia.be (aides individuelles à l'inclusion)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/6685>)

### **ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL**

1030 SCHAERBEEK

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

Place de la Reine 51-52

1030 SCHAERBEEK

Belgique

Site internet (<https://www.mutplus.be>)

02/209.48.11 (général)

02/209.49.77 (service social)

02/209.49.72 (aides individuelles à l'inclusion)

infofr@mutplus.be

brumutmed@mutplus.be (aides individuelles à l'inclusion)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14789>)

### **CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ**

1000 BRUXELLES

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

Rue du Trône 30

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.caami-hziv.fgov.be/fr>)

02/229.34.80

02/227.63.14 (aides individuelles)

02/227.62.69 (service social)

bruxelles@caami.be

aidesindividuelles@caami-hziv.fgov.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14681>)

## **Vous avez une maladie chronique**

En tant que malade chronique, vous pouvez recevoir une intervention forfaitaire de l'assurance soins de santé si vous vous trouvez dans une situation de dépendance et si votre part personnelle dans le coût de vos prestations de santé atteint un certain montant.

### **Ressources**

- L'intervention forfaitaire pour les malades chroniques  
(<https://www.inami.fgov.be/fr/themes/soins-de-sante-cout-et-remboursement/maladies/maladies-chroniques/intervention-forfaitaire-p>)  
INAMI

Dernière mise à jour 02/06/2025